

La Lettre de la Fédé

FédéGN
16 les Linandes Vertes
95000 Cergy



Tél./Fax : 01 30 75 01 64
email : secretariat@fedegn.org
site web : www.fedegn.org

Avril 2003

Numéro 40

Edito	1	Responsabilité des associations, exemple de jurisprudence.....	3
Introduction	1	Vie de la Fédé	3
Brèves.....	1	Annuaire des terrains de la FédéGN	3
Cotisations.....	1	Fiches techniques et pratiques de la FédéGN.....	4
Actualité	2	Derniers développements de GN MAG	4
Salon de Cannes.....	2	Adresses électroniques.....	5
Infos pratiques, juridiques... ..	2	FedeGN.org : statistiques	6
Qu'est-ce que le registre spécial des associations ? ...	2		

Edito

75 à 80 membres. Au vu des adhésions déjà enregistrées pour 2003, et si toutes les associations devant payer leur cotisation 2003 le font, c'est le chiffre que nous pouvons atteindre cette année. Comment ne pas penser avec une certaine émotion aux années 1995 - 1996 où nous étions moins d'une dizaine. La représentativité de la communauté n'est plus un espoir, c'est un fait, même si des progrès sont encore possibles.

En cette période de préparation des GN, pensez-y et dites-vous que vous n'êtes pas seuls... bien au contraire.

Introduction

Brèves

- Dernier CA de la FédéGN le 1^{er} mars 2003 en région parisienne. Le prochain CA aura lieu le 31 mai dans la région lyonnaise. Le suivant aura lieu en septembre sur Cergy Pontoise (95) (date encore à préciser)
- La Fête du Jeu aura lieu le 23 mai, dans toute la France. Si vous avez l'intention d'y participer, parlons-en ! secretariat@fedegn.org
- Si vous souhaitez aider Mathieu Roquefort dans la réalisation du nouveau site Web, contactez-le : tresorier@fedegn.org
- La Fédé compte être présente sur la fête médiévale de Provins les 14/15 juin, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! !

Cotisations

Membres de la FédéGN devant renouveler leur cotisation (39)

Adhérents : AGAM (Association des Grands Anciens de Miskatonic), Antre du dragon des légendes (L'), ARL (Alteratio Realitatis Lyon), Armagedon, Arpenteurs de Réalités (Les), ATOG (Association Théâtrale d'Organisation de Grandeur-Nature), Avatar (Association VAlenTinoise Alteratio Realitatis), Cercle des Compagnons d'Oniros (Le), Claymore, Cour des Songes (La), Don Quichotte, Fey-Eryndynn (Cité des Elfes Noirs), Imperium Ludi, Incarna - La Geste des interfacés, Joyeux Chaotiks (Les), Mare aux Diables (La), Monts Rieurs (Les), Porte des Mondes (La), RAJR (Rhône Alpes Jeux de Rôle), Rêve du Sanglier (Le), Rêves de Jeux, Sons of Cain, Stratèges & Maléfices, Terre des Rêves, Wargs

Associés : 1 Dé 20, Artisans des Rêves (Les), Bon, la brute et le gros bill (Le), Cercle de Pierre (Le), Fantastic'Art, GAROU (Les Gardiens des Rêves Oubliés ASBL), Guinhut, Kerasoft, Mandragore (Le), Nemo, Par-delà le Seuil, Songes de Lames, Sortilèges-Laval, Théâtre du clair de Lune (Le)

Membres ayant réglé leur cotisation 2003 (35)

Adhérents : Alkhémia, Amalgame, Amis de Miss Rachel (Les), Anachrone, ARCAN (Alteratio Realitatis Cher Allier Nièvre), Association des Arts du Spectacle (AAS), Avalon, Compagnie des Griffons (La), Confrérie de Crystal (La), De la cave au grenier, Deux Tours (Les), Errost, Geste des Dragons Lune (La), Légendes

d'Espigoule (Les), Lutiniel, Médiéval studio, Mémoire des Ducs, Mondes Parallèles, Nocturnes Foréziennes, Pèlerins de Métamorphée (Les), Rôle, Terra Ludis, Timeo ne Veniat, Uriel

Associés : Association Lorraine de Shooting Game (ALSG), Avatar Belgique, Compagnons de Dagor (Les), Fédération Belge de Jeux de Simulation ASBL, FFJDR (Fédération Française de Jeux de Rôle), Forge des Marais, GdR2, Guilde de Bretagne (La), Ostival (L'), Smocking & Cottes de mailles, Stefiprabaiba

Comment adhérer ?

Peuvent être membres de la FédéGN les associations loi 1901 (ou fonctionnant selon les lois spécifiques Alsace Moselle) ayant organisé ou co-organisé au moins un GN dans les 4 dernières années (GN étant entendu dans un sens très large). Le coût de cette adhésion est de 1 euro par membre ayant participé dans l'année précédente à un GN, avec un minimum de 30 euros. Ne sont pas concernées par le terme "GN" les manifestations dont la Participation Aux Frais est inférieure à 8 €. Dans le cas où une association permettrait à des non-membres de participer à ses jeux, chaque personne ayant participé à au moins un GN dans l'année est comptée comme membre.

Si vous ne remplissez pas les conditions, vous pouvez nous soutenir en devenant membre associé (15 euros pour l'année en cours). Pour tout renseignement, contactez-nous.

Actualité

Salon de Cannes

Le 17^{ème} Festival International du Jeu de Cannes vient de refermer ses boîtes. Du 12 au 16 mars 2003, cette aire de jeu de 20 000 m² a été prise d'assaut par 70 000 joueurs dont 12 000 compétiteurs d'une cinquantaine de nationalités. Le GN n'était pas en reste puisque représenté par l'association les Contes de Provence, dont la prestation a été largement appréciée. L'année prochaine, la 18^{ème} édition aura lieu du 11 au 15 février. Prenez-en note...

Infos pratiques, juridiques...

Qu'est-ce que le registre spécial des associations ?

Information tirée du site www.vivasso.fr

Toute association déclarée a l'obligation de tenir un registre spécial sur lequel doivent être consignés les changements intervenus au niveau de sa direction et les modifications apportées à ses statuts (loi du 1er juillet 1901, article 5 et décret du 16 août 1901, article 6).

Attention ! Ce registre est obligatoire et doit être conservé au siège social pendant toute la durée de vie de l'association... Le non respect de cette formalité peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la dissolution de l'association.

La forme :

Il peut s'agir d'un simple cahier mais il doit être coté (c'est-à-dire numéroté) de la première à la dernière page et être paraphé (c'est-à-dire signé – les initiales suffisent) sur chaque feuille par la personne habilitée à représenter l'association.

Cette définition exclut donc le principe des "feuilles volantes".

Les mentions obligatoires :

Doivent figurer sur ce registre spécial les mentions suivantes :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- les nouveaux établissements fondés ;
- les changements d'adresse du siège social ;
- les acquisitions ou aliénations du local destiné à l'administration et à la réunion de ses membres ;
- les modifications apportées aux statuts ;
- les dates des récépissés délivrés par la préfecture ou la sous-préfecture lors du dépôt des déclarations modificatives.

Les délibérations des conseils d'administration ou des assemblées générales ne doivent pas figurer dans ce registre spécial. Elles peuvent, en revanche, figurer dans un autre registre (mais ce n'est pas obligatoire).

La tenue du registre :

Il doit être tenu à jour par la personne habilitée à représenter l'association ou par toute autre personne désignée à cet effet dans les statuts ou le règlement intérieur. Il doit être rempli par ordre chronologique, sans aucun blanc, ni surcharges, ni ratures.

Miren Lartigue

Responsabilité des associations, exemple de jurisprudence

Extrait du Journal des associations N°40 (avril 2003), à propos d'un arrêt de la Cour de Cassation, 2^e Ch. Civ. 12 décembre 2002, n° 1229FS-P+B : Une association jugée responsable du dommage causé par une majorette avec son bâton à une autre participante au défilé.

Afin de favoriser l'indemnisation des victimes d'un dommage, la jurisprudence étend de plus en plus la notion de responsabilité du fait d'autrui sur le fondement de l'article 1384-1 du code civil. Cette construction jurisprudentielle évite aux victimes d'avoir à démontrer la faute commise par un groupement chargé d'organiser une activité.

A l'origine, ce cadre de responsabilité civile était destiné à couvrir les dommages subis par des tiers du fait de personnes potentiellement dangereuses. C'est ainsi qu'une association gérant des établissements pour adultes handicapés a été présumée responsable des dommages provoqués par un handicapé qui avait déclenché un incendie. Cette construction jurisprudentielle permettait d'éviter de rechercher la faute de l'association dans la surveillance de l'association.

L'association est présumée responsable des dommages provoqués par les personnes dont elle a la charge de contrôler et d'organiser à titre permanent le mode de vie. Cette présomption de responsabilité du fait d'autrui a été retenue à l'encontre d'une association sportive pour indemniser les victimes des violences commises par ses supporters lors d'un match. Cette décision s'expliquait dans la mesure où les auteurs des violences n'avaient pas pu être identifiés précisément. Ainsi, les juges imposaient aux associations la mission d'organiser, de diriger et de contrôler l'activité de leurs membres à l'occasion de compétitions sportives.

Désormais, ce cadre de présomption de responsabilité tend à devenir systématique, ainsi que le démontre cette décision de la Cour de Cassation.

Une association qui organisait un défilé de majorettes vient d'être condamnée à indemniser le dommage subi par l'une des participantes, blessée par le bâton lancé maladroitement par une autre. Dans ce cadre, l'auteur du dommage était parfaitement identifié. Il n'y avait dans son geste aucune intention de nuire et cette activité ne présentait pas de risque particulier. Mais, selon la haute juridiction, l'association organisatrice avait la charge d'organiser, de diriger et de contrôler l'activité de ses membres au cours du défilé et, de ce seul fait, supportait une présomption de responsabilité pour tous dommages subis par ses membres à cette occasion. On peut s'étonner d'une telle extension de ce principe de présomption de responsabilité dans un cas aussi banal où, traditionnellement, on ne mettait à la charge des associations qu'une simple obligation de moyens en matière de sécurité. Il s'agit d'une responsabilité civile qui pèse donc sur l'association en tant que personne morale et non sur ses dirigeants à titre personnel.

Manifestement, cette jurisprudence répond à l'évident souci de faciliter l'indemnisation des victimes en faisant supporter par l'institution, et non par une personne physique, le montant de l'indemnisation. On ne peut donc que conseiller aux dirigeants d'associations de vérifier l'étendue du contrat d'assurance souscrit et le montant des garanties prévues.

Vie de la Fédé

Annuaire des terrains de la FédéGN

La FédéGN a entrepris cette année de réactualiser la liste des terrains recensés pour pouvoir accueillir des GN. Pour continuer à l'enrichir, la FédéGN ne peut quasiment compter que sur ses associations membres, les membres du CA n'étant malheureusement pas tous les WE par monts et par vaux pour dénicher les perles rares pour l'organisation de notre loisir.

Concernant les coordonnées, la FédéGN propose deux modes de gestion :

- soit direct : les coordonnées directes du terrain sont données ;
 - soit indirect : si l'association de GN a une relation privilégiée avec les propriétaires, elle peut pour des raisons légitimes préférer se poser en intermédiaire. Dans ce cas-là, ce sont les coordonnées de l'association qui sont indiquées, celle-ci s'engageant pour sa part à répondre aux demandes des autres associations de GN.
- > la fiche "sitebook" dans le Livre des Membres permet de nous faire remonter facilement par courrier ou e-mail toutes les infos nécessaires.

L'évolution et la maintenance de cette base est une tâche de longue haleine mais la FédéGN dispose déjà d'une base de 120 - 140 terrains à peu près propre (informations contenues et saisie des informations) qu'elle tient bien entendu à votre disposition. A l'heure actuelle, cette base est gérée par le Responsable des Services de la FédéGN - services@fedegn.org - mais il serait heureux de s'en décharger auprès d'une personne s'en

occupant de façon exclusive. Ses missions seraient les suivantes :

- gestion au quotidien : entrée et nettoyage des données, réponse aux demandes des associations ;
- être à l'affût de tout mail sur les Mailing List évoquant un terrain non référencé dans la base pour l'inclure - avec l'accord de l'association - dans celle-ci ;
- contacter et relancer les associations de GN pour que celles-ci aident à compléter cette base ;
- participer aux réflexions sur les prochaines évolutions de la base (nouvelles rubriques, nouvelles fonctionnalités).

Encore une fois, le plus gros du travail qui était la réactualisation a été effectué. Le temps demandé pour la gestion de l'annuaire des terrains est loin d'être un gouffre. Les seules exigences sont un travail en profondeur et en continu et une vraie disponibilité pour répondre aux demandes. Si vous êtes motivé pour avoir vous aussi votre adresse e-mail @fedegN.org, un seul contact : Mathieu Reversé - services@fedegN.org

Fiches techniques et pratiques de la FédéGN

La rédaction et la publication des fiches continue et la FédéGN a encore plein d'idées sur les prochaines à venir. Parmi celles récemment ou très prochainement publiées :

- la trousse de secours
 - Organiser les relations avec les médias
 - Le debriefing en GN
 - La mise en danger de la vie d'autrui
- et parmi celles à venir :
- Les mineurs en GN
 - Internet et les associations
 - Les moyens de communication en GN

...

Même cause, même punition, les fiches techniques et pratiques sont aujourd'hui coordonnées par le Responsable des Services qui ne serait pas mécontent d'un coup de main dans ce domaine. Les aides nécessaires sont de trois sortes :

1. Rédiger des fiches : de nombreux thèmes liés au GN et à la vie associative restent à couvrir. Vous pouvez librement proposer un thème sur lequel vous avez une expérience et / ou vous lancer sur les thèmes en attente de la FédéGN (nous contacter pour en avoir la liste). Idem si votre association dispose déjà de fiches techniques et pratiques, la FédéGN est immédiatement preneuse de ces documents pour les adapter et les publier sur son site ;

2. Aider à la PAO des fiches (les compétences en PAO intéressent de toute façon d'une manière plus large la FédéGN dans son ensemble) ;

3. Reprendre la responsabilité des fiches techniques et pratiques. Les domaines d'action sont dans ce cas-là sont les suivants :

- suivi de l'écriture des fiches : lancement des thèmes et relance des rédacteurs ;
- relecture des fiches : les compétences nécessaires ici sont une capacité de recul et de réflexion sur le contenu de la fiche proposée par le rédacteur. Une bonne connaissance des différentes composantes du GN (vie associative, logistique, organisation, écriture, connaissance de la communauté) et / ou une bonne expérience dans le GN est vivement recommandée pour avoir un vrai regard critique sur la fiche proposée par le rédacteur et lui faire des propositions constructives (ajouts d'informations et modifications du contenu) ;
- organisation et exigence de travail : ne nous voilons pas la face, sans être à nouveau dantesque, la gestion des fiches techniques et pratiques demande de l'organisation dans le classement des documents reçus et la gestion des délais pour les rédacteurs et une bonne réactivité quant à la relecture des fiches.

-> si vous vous sentez l'homme / la femme de la situation, le suivi des fiches pratiques et techniques permet d'accroître grandement sa connaissance du monde associatif et du GN et ses implications ne sont pas des moindres : les fiches techniques et pratiques sont un des piliers de la FédéGN grâce au travail accompli auparavant et une source d'inspiration importante pour GN MAG (et ceci aussi en sens inverse).

Là encore, si vous êtes motivé(e), merci de prendre contact : Mathieu Reversé - services@fedegN.org

Derniers développements de GN MAG

Comme vous avez pu tous le constater, et sans vouloir nous tresser des lauriers inutiles, la qualité de GN MAG s'améliore à chaque numéro et alors que la presse spécialisée en kiosque fait grise mine (magazines de jeu de rôle, Vivre l'Histoire...), la communauté GN peut se targuer d'avoir un support attractif au contenu solide. Les prochains thèmes abordés seront Les Années Folles et Tolkien.

Nous tenons ici à remercier tous les abonnés et tous les lecteurs dont la fidélité permet à l'équipe de GN MAG de réaliser avec plaisir ce magazine autour de notre passion.

On ne le dira cependant jamais assez, par des actions ponctuelles, vous pouvez aider au développement de GN MAG :

- en tannant votre boutique locale si elle ne le commande pas alors que vous le lui demandez. Si elle prétexte que c'est compliqué ou risqué, nous signalons à nouveau que nous passons par le même distributeur (Millenium) que celui qu'elle contacte habituellement pour s'approvisionner en jeux de rôle ;

- en en commandant pour votre association afin de les vendre à vos membres et lors de vos GN : nous faisons des prix de gros, la gestion est très simple alors n'hésitez pas ;
- si vous avez connaissance d'annonceurs potentiels dans votre région (artisans, boutiques spécialisées dans du matériel intéressant des GNistes etc.) de nous faire remonter leurs coordonnées à gnmag@fedegn.org ou encore mieux de servir d'intermédiaire local pour leur proposer de la publicité (contactez-nous, là encore, vous verrez ce n'est pas très bien compliqué) ;
- en nous proposant des articles (contactez-nous avant de vous lancer afin que nous fixions ensemble la longueur) ou en rejoignant l'équipe de rédaction en prenant en charge une rubrique ;
- ou tout simplement en nous écrivant pour nous dire ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas dans GN MAG.

GN MAG recherche toujours son responsable marketing. Derrière ce terme un peu ronflant se cachent de vraies responsabilités qui nous sont réellement indispensables : ses missions sont en effet :

- le suivi des boutiques distribuant GN MAG : prise en compte de leurs remarques, résolution des problèmes éventuels ;
- le démarchage de nouvelles boutiques : contact, présentation de GN MAG et explication des modalités de distribution ;
- la publicité auprès des boutiques : annonce des numéros à venir, envois de flyers publicitaires pour GN MAG

L'expérience montre que GN MAG étant un magazine de qualité, les boutiques lui sont très favorables (en partie pour le huis clos qui compense parfaitement la déficience de Soirées Enquêtes publiées par Asmodée) et que c'est essentiellement un déficit d'information qui empêche sa bonne distribution.

A nouveau, la personne qui serait intéressée par nous rejoindre ne démarrera pas à partir de rien. La FédéGN dispose d'une liste complète de boutiques et de coordonnées. Nous ne demandons pas que le responsable marketing attaque de front l'ensemble de cette liste mais qu'il prenne contact dans la durée et progressivement avec chaque boutique. Là encore, le temps demandé n'est pas dévorant ; seules une bonne assiduité et réactivité s'imposent. Eventuellement, ce travail peut être opéré avec des contacts locaux de la communauté GN via les mailing lists et les associations.

Vous connaissez le refrain : si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec Stéphane Gesquière : gnmag@fedegn.org

Adresses électroniques

Nous vous rappelons que votre association peut avoir une adresse @fedegn.org (ex : arcan@fedegn.org). Vous pouvez également nous contacter pour créer des adresses spécifiques à vos jeux (ex : cyberkiller@fedegn.org).

Suite à la dernière AG, certains postes ont changé de responsable. Voici donc à nouveau la liste des e-mail existants au sein de la FédéGN, histoire d'avoir la bonne adresse pour contacter la bonne personne :

Adresse @fedegn.org	Nom du contact	Adresse @fedegn.org	Nom du contact
<hr/>		international	Hervé DURAND
Conseil d'administration		<hr/>	
president	Karuna YOGANANTHAN	GN Mag	
vice_president	Pascal MEUNIER	gnmag	Marie Claire ARTAUD
coordination	Christophe SIMON		Stéphane GESQUIERE
tresorier	Mathieu ROQUEFORT	photognmag	Stéphane GESQUIERE
communication	Jérôme MALTERE	pubgnmag	Stéphane GESQUIERE,
secretariat	Stéphane GESQUIERE		Priscille BARBE
services	Mathieu REVERSE	abonnesgnmag	Corinne FONTAINE
<hr/>		<hr/>	
Collaborateurs		Assoces	
webmaster	Mathieu ROQUEFORT	arcan	Stéphane GESQUIERE
calendrier	Mathieu REVERSE	role	Olivier ARTAUD
base	Matthieu SCHNEIDER	<hr/>	
fiches	Mathieu REVERSE	Coordinateurs	
sites	Cédric 'Ker' BOUCHET	nord-est	Joël DIRNINGER
annuaire	François Xavier MANS	nord-ouest	Julian PONDAVEN
medias	Olivier GUILLO	sud-est	Cédric BONEVILLE
documentation.historique	Laurent NABIAS	sud-ouest	Christophe SIMON
regles	Mathieu REVERSE	alsace	Gwenaël SANTERRE
listes	Gabriel ROBERT	aquitaine	Christophe SIMON
	Bernard MENDIBURU		

auvergne
 basse-normandie
 bourgogne
 bretagne Julian PONDAVEN
 centre Valérie BEIGNEUX
 champagne-ardennes Raphaël MAZIER
 corse
 franche-comte Iris GAVAND
 haute-normandie
 ile-de-france Stéphanie GANDOUIN,
 Priscille BARBE
 languedoc-roussillon Gwendal SELLIER
 limousin Xavier BARBAULT

lorraine
 midi-pyrenees Alexandre GAY
 nord-pas-de-calais
 paca Cyril VILLALONGA
 pays-de-loire Eric COLLET
 picardie François VANHILLE
 poitou-charente
 rhone-alpes Cédric BONNEVILLE

Comme vous le remarquerez certainement, certaines régions n'ont toujours pas de correspondant, n'hésitez pas à nous contacter si vous vous sentez motivés.

FedeGN.org : statistiques

